



COMMUNE DE CHAMBON-SUR-LAC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 11
Présents : 10
Absent : 1
Votants : 11

Délibération
n° 04.06.03.2026 rectifiée

ADHESION APA ET CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS

Fait et délibéré en Mairie
les jours, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures.

Affichée le 06.03.2026

Pour copie conforme ;
En Mairie

Le Maire,
Emmanuel LABASSE



Le Secrétaire de séance,
Daniel VAUZEILLES

L'an deux mille vingt-six, le six mars à dix-huit heures trente minutes.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de CHAMBON SUR LAC, sous la présidence de M. Emmanuel LABASSE

Date de convocation : 18 février 2026

Présents : Emmanuel LABASSE, Pauline BOUCHEREAU, Sylvain CREGUT, Pascal FOURNIER, Camille MARTIN, Amélie PANCRAIO, Frédéric ROUX, Baptiste SIMON, Théo TALANDIER DE L'ESPINASSE, Daniel VAUZEILLES.

Absent excusé : Estel BOUCHE (pouvoir donné à Emmanuel LABASSE)

M. Daniel VAUZEILLES a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique que la prolifération des chats errants sur la commune de Chambon sur Lac nécessite la mise en œuvre d'une campagne de stérilisation.

Où l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer à l'Association Protectrice des Animaux du Puy-de-Dôme ;
- Donne tous pouvoirs à son Maire, M. Emmanuel LABASSE, afin de signer tous documents relatifs à cette affaire citée ci-dessus en objet.

La délibération initiale 04.06.03.2026 a été modifiée et republiée afin de rectifier l'erreur de date du conseil municipal indiquée en lettres dans son introduction, le Conseil Municipal s'étant bien réuni le 6 mars comme le mentionne la numérotation de la délibération, et non le 6 février comme initialement indiqué.